

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD27

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 38 :

1° Après le mot :

« son »,

supprimer le mot :

« propre » ;

2° Après le mot :

« bail »,

insérer les mots :

« réel immobilier littoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.